**DÉPARTEMENT**
**DRÔME**
**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# PROCÈS-VERBAL
# CONSEIL MUNICIPAL
# DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Convocation du 25/05/2026

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 | **Étaient présents :** |
| Nombre de conseillers présents : | 26 | Marlène MOURIER, Aurélien ESPRIT, Éliane GUILLON, Nathalie JEANY, Grégoire TAFANKEJIAN, Sylvie GHARIBIAN, Stéphan TEYCHONNEAU, Danièle PAYAN, Vincent FUGIER, Camille PAOLI, Mamadou |
| Nombre de conseillers absents : | 7 | DIALLO, Tanguy GERLAND, Célia MANGOLD, Chantal BILLIET, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, William |
| Nombre de pouvoirs : | 7 | ROUCHOUZE, Nancy GUIBOUD, Wahid HAMADOUCHE, Martine IMBERT, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Alexandre BAILLET, Christiane RANC, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT |
| Secrétaire de séance : | | |
| Martine IMBERT | | **Étaient absents :** |

Florian REVERDY, donne pouvoir à Marlène MOURIER
Maëli DUFRESNE, donne pouvoir à Éliane GUILLON
Benjamin FRAISSE, donne pouvoir à Aurélien ESPRIT
Wilfrid PAILHÈS, donne pouvoir à Christiane RANC
Frédéric TREMBLAY, donne pouvoir à Maria CARLOMAGNO
Bruno ROUX, donne pouvoir à Denis CLUZEL
Valérie BELLEMIN, donne pouvoir à Marie-Hélène MIRAMONT

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame Martine IMBERT, secrétaire de séance.

| **ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DU 21 MARS ET DU 30 MARS 2026** | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

Aucune observation.

| **01. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026** | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Mesdames Christiane RANC / Eliane GUILLON et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs William ROUCHOUZE / Tanguy GERLAND.

Sans qu'il n'y ait de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote des 9 suppléants.

**Résultats du scrutin**

| Nom de la liste | Nombres de sièges obtenus pour les suppléants | Nom et prénom |
|---|---|---|
| Gardons le cap ! | 7 | DJENDOYAN Stéphane<br>GONZALEZ Valérie<br>THIBAULT Yoann<br>MUNIER Catherine<br>ROQUET Thibault<br>CHAREYRON MULLER Emilie<br>BELLE Thierry |
| Agir pour Bourg-lès-Valence | 2 | NADAR Aurore<br>ROUX Cyril |

| 02. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération et rappelle la réunion de travail organisée entre Mme le Maire et M. Pailhès.

Monsieur Cluzel indique qu'une réunion de travail s'est tenue le 1er juin entre Madame le Maire et Monsieur Pailhes afin d'examiner les évolutions envisageables du règlement pour la nouvelle mandature. À cette occasion, des propositions ont été formulées.
Il remercie Madame le Maire pour ce temps d'échange, que le groupe a jugé constructif.

Parmi les propositions retenues figure la suppression du chronomètre.
Le groupe avait également suggéré une clarification des modalités d'expression des élus dans le magazine municipal, notamment par la fixation d'un nombre de caractères, afin de garantir une répartition plus précise et juste de l'espace réservé aux tribunes.
Le groupe s'interroge sur l'impact qu'aurait le départ d'un élu sur l'espace d'expression qui leur est attribué aujourd'hui dans le magazine municipal. Cette demande de clarification n'a pas été retenue par Madame le Maire.
Considérant le besoin de travailler différemment entre les deux groupes, que la suppression du chronomètre a été adoptée et que le groupe d'opposition souhaite être constructif, Monsieur Cluzel indique que son groupe votera en faveur de la délibération.

Madame le Maire indique que dans l'attente du jugement définitif pour l'espace d'expression, le règlement n'a pas été modifié.

Concernant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal, Mme le Maire rappelle que les questions ne sont pas interdites mais doivent respecter les délais requis par le règlement intérieur et qu'elles ne donnent pas lieu à débat.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| 03. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| 04. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION DES ÉLUS MUNICIPAUX | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **05. CRÉATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI** | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **06. CRÉATION DES EMPLOIS ET AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JUILLET 2026** | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **07. AIDES ACCORDÉES PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)** | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **08. CONVENTION FINANCIÉRE DE TRANSFERT DE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS AVEC LA COMMUNE DE ROMANS-SUR-ISÈRE** | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc observe qu'il s'agit d'une première délibération de ce type et s'interroge : faut-il adopter une délibération à chaque demande de la commune ou envisager une délibération plus générale ?

Madame Guillon précise que le choix a été fait de procéder au cas par cas.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **09. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025** | Rapporteur **A. ESPRIT** |
|---|---|

Monsieur Esprit présente la délibération.

Madame le Maire intervient pour donner des exemples de réalisations menées au quotidien durant l'année écoulée et qui sont la traduction concrète de ce Compte Financier Unique : le renforcement de la sécurité et le déploiement du réseau de caméras de vidéoprotection, le programme de rénovation des écoles, avec le chantier en cours de l'école André Munier, source d'économies futures, la végétalisation des cours d'écoles, l'installation d'une aire sportive multigénérationnelle et connectée, l'entretien des voiries, le projet de rénovation extension du

Théâtre le Rhône... Pour les voiries, 2 M€ ont été investis avec, en particulier, les voiries Tony Garnier et Jean Saint-Marc.
Aurélien Esprit réaffirme le choix de la municipalité d'une gestion à la fois prudente et ambitieuse, prudente car les années à venir sont incertaines, ambitieuse par refus de l'immobilisme et la volonté de continuer à investir pour l'avenir de la commune. Le CFU n'est pas qu'une pièce comptable mais le reflet de choix politiques.

Madame Ranc, au nom de son groupe, confirme que le CFU reflète des choix politiques et indique que pour cette raison, l'opposition ne partageant pas les mêmes choix, votera contre le CFU ainsi que pour les délibérations suivantes 10 et 11.

Madame le Maire ne prend pas part au vote, elle se retire. Monsieur Esprit préside la séance et met aux voix le Compte Financier Unique.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 23 Contre : 8 Abstention : 0

| **10. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025** | Rapporteur **A. ESPRIT** |
|---|---|

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

| **11. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2026** | Rapporteur **A. ESPRIT** |
|---|---|

Monsieur Esprit présente la délibération. Il souligne que ce budget supplémentaire permet d'injecter la quasi-totalité du résultat de fonctionnement en section d'investissement, soit près de 5 M€. Il informe le conseil municipal des travaux que la Ville va devoir supporter sur un immeuble privé, en situation de péril et sans propriétaire connu.
Il précise que des efforts complémentaires seront faits grâce à ce budget supplémentaire, notamment en matière de sécurité (caméras piétons pour les agents de police municipale), en matière de lutte contre la chaleur (brasseurs d'air dans les salles de classe, végétalisation des écoles, réalisation du Parc Aubrun), en matière d'économie d'énergie avec la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation pour les bâtiments municipaux ou en matière de rénovation des voiries et des aires de jeux extérieures.

Monsieur Cluzel demande des précisions sur l'état d'avancement des travaux du quai Thannaron qui, selon ce qui avait été indiqué, devaient intervenir après les travaux de la passerelle. Il précise que cet endroit est très accidentogène.

Madame le Maire confirme que les travaux sont bien intégrés dans le budget. La Ville est actuellement en négociation avec les ASF, lesquelles envisagent la création d'un refuge à proximité de l'autoroute, soit dans le secteur de Valence, soit à Bourg-lès-Valence. Une fois cette opération finalisée, les travaux pourront être engagés.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

| 12. TARIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) 2027 | Rapporteur **A. ESPRIT** |
|---|---|

Monsieur Esprit présente la délibération.

Madame Ranc remarque qu'il y a une augmentation récurrente de cette taxe qui pèse sur les commerces et entreprises, malgré la mise en place des réfactions mises en place par la ville.

Madame Ranc, au nom de son groupe, décide de voter contre cette délibération.

Monsieur Esprit précise que la recette totale représente 164 000 euros, répartie entre 119 entreprises dont certaines grandes entreprises.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

| 13. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOLE SAINTE-THÉRÈSE ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION | Rapporteur **S. TEYCHONNEAU** |
|---|---|

Monsieur Teychonneau présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| 14. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

Madame le Maire présente la délibération. Elle précise que la liste a été établie, à la demande des services fiscaux, avec des habitants ayant une bonne connaissance de la commune et des circonstances locales, nécessaire à l'exécution des travaux de la commission. Elle indique également que cette liste n'est qu'une proposition, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) demeurant seule compétente pour désigner les personnes qu'elle choisit.

Madame le Maire informe qu'elle délèguera la présidence de cette commission à Madame Guillon, sa deuxième Adjointe.

Madame Ranc, au nom de son groupe, fait savoir que celui-ci s'abstiendra de prendre part au vote, estimant que la liste proposée ne comporte que des personnes appartenant au groupe de la majorité.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

| 15. TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE | Rapporteur **N. JEANY** |
|---|---|

Madame Jeany présente la délibération.

Madame Miramont signale et alerte sur le mauvais état des voiries et qu'il est nécessaire de disposer d'un vrai budget voirie. Transférer 27 voies va alourdir les dépenses pour la ville alors qu'il y a beaucoup de retard. Le groupe souhaite connaitre le budget prévu.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas réellement de voies privées mais pour la plupart des voies relevant de fait du domaine public car ouvertes à la circulation publique et déjà entretenues par les services municipaux.
Elle indique qu'un important travail de recensement a été réalisé, certaines d'entre elles ayant été initialement considérées d'ailleurs comme appartenant au domaine public. Leur état de dégradation avait conduit la commune à envisager leur réhabilitation, mais des vérifications ont permis de constater qu'elles relevaient en réalité du domaine privé. Ce recensement étant désormais achevé, la commune a décidé d'engager les démarches nécessaires à leur intégration dans le domaine public. Un classement par ordre de priorité sera ensuite établi afin d'identifier les voies les plus dégradées, dont les travaux seront inscrits progressivement dans les futurs budgets. Elle précise enfin que l'ensemble de ces travaux ne pourra pas être réalisé sur un seul exercice budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

| **16. CONVENTION OPÉRATIONNELLE EPORA – ILOT VERRERIE** | Rapporteur **N. JEANY** |
|---|---|

Madame Jeany présente la délibération.

Madame Ranc s'interroge sur cette délibération, le propriétaire du garage et de l'habitation concerné par la convention n'ayant pas donné son accord à cette acquisition.

Elle rappelle que la fermeture d'un commerce est toujours regrettable, en particulier lorsqu'il s'agit d'un garage de proximité présent dans la commune depuis quarante ans et qui rend de nombreux services aux habitants. Elle estime que ce commerce participe au lien social dans le quartier du Vieux Bourg, déjà touché par la disparition de plusieurs commerces.

Madame Ranc indique qu'il est important de trouver un compromis avec le propriétaire qui, à sa connaissance, n'avait pas prévu de cesser son activité ni de quitter la commune. Elle propose, en conséquence, de reporter cette délibération afin de poursuivre les négociations et de rechercher une solution satisfaisante pour toutes les parties. Elle propose également de conserver une activité commerciale dans le Vieux-Bourg au même endroit afin de répondre aux attentes et besoins des habitants. Si cette délibération est maintenue et si le vendeur n'a pas donné son accord alors le groupe votera contre.

Madame le Maire précise que cette acquisition n'est, à ce jour, pas actée. Elle précise que, dans l'hypothèse où le propriétaire, présent en séance, ne serait pas disposé à céder son bien, la ville ne donnera pas suite à cette acquisition. Il est rappelé que, dans le cadre d'une intervention d'EPORA, c'est cet établissement qui réalise l'acquisition. En contrepartie, la ville est tenue de prévoir la réalisation de logements locatifs, cette obligation constituant une condition de l'intervention d'EPORA.

Madame Ranc observe que si des négociations étant en cours, il pourrait être opportun d'envisager le report de cette délibération.

Madame Jeany précise qu'il est nécessaire de conclure une convention afin d'éviter que la ville n'ait à mobiliser des fonds propres et de permettre la poursuite de l'avancement du projet.

Madame le Maire indique que la convention conclue avec EPORA arrive à son terme. Elle rappelle également que cet établissement a pris un engagement financier et que, faute de renouvellement ou de poursuite du dispositif, la ville serait tenue de rembourser les sommes engagées.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

| 17. VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – 12 RUE JULES FERRY | Rapporteur **N. JEANY** |
|---|---|

Madame Jeany présente la délibération.

Madame Carlomagno indique que la ville est propriétaire d'un terrain situé en contrebas de la rue Jules Ferry, à proximité immédiate de l'école du Moulin d'Albon, en face de la résidence pour personnes âgées du Moulin des Prés et du collège Gérard Gaud. Elle relève que le projet présenté prévoit la construction de douze logements sur cet espace.

Elle souligne que les abords de l'école du Moulin d'Albon, tant à la montée qu'à la descente, sont déjà particulièrement dangereux en raison d'une circulation importante de véhicules et de piétons. Elle ajoute que la présence des usagers du tennis et de la piscine contribue également à une forte fréquentation de ce secteur.

Madame Carlomagno fait part de sa surprise quant au choix de la ville d'implanter un immeuble sur ce terrain. Elle s'interroge, par ailleurs, sur la mention, dans les documents transmis, de l'avis de la copropriété « Le Paloma » et demande si les habitants ont été associés à la réflexion. Elle s'interroge également sur l'acceptabilité, pour les riverains, de la construction d'un immeuble à proximité immédiate de leurs habitations, ainsi que sur les solutions de stationnement prévues pour les futurs logements.

Elle indique que son groupe propose de préserver le cadre de vie du quartier en aménageant un espace vert comprenant une aire de jeux pour les enfants, en concertation avec les riverains.

Enfin, estimant que l'augmentation de la circulation induite par la création de douze logements renforcerait la dangerosité du virage du Moulin d'Albon, situé à proximité immédiate des enfants et des équipements publics, elle indique que son groupe votera contre cette délibération.

Madame le Maire indique que la commune a besoin de logements et que plus de 3 500 demandes sont actuellement en attente. Elle précise que le foncier disponible se fait de plus en plus rare et que ce terrain représente une opportunité de réaliser une petite résidence avec le bailleur SDH. Elle ajoute que ce dernier a formulé une proposition d'achat, ce qui permettrait à la commune de percevoir des recettes. Elle précise que le projet a été étudié avec le bailleur, lequel est très rigoureux dans ses projets et que la ville a l'habitude de travailler avec lui. La concertation avec les copropriétaires de la résidence « Le Paloma » et les riverains n'a pas encore débuté. Concernant la création d'une aire de jeux, elle rappelle que certains habitants se plaignent des nuisances sonores.

Madame Carlomagno reconnaît que la commune a besoin de construire des logements, mais que cela ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions.

Madame le Maire précise que la ville n'a pas souhaité urbaniser l'ensemble de ce tènement.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

| 18. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS À DIVERS ORGANISMES | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

Monsieur le Maire présente la délibération avec un scrutin public.

Madame Ranc regrette l'absence de représentants de son groupe au sein de ces organismes et indique que, pour cette raison, son groupe ne prendra pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 8

| Numéro de la Décision | Objet de la Décision |
|---|---|
| 2026-031-DC-CSP | Mise à disposition du Théâtre « le Rhône » - Concerts chorales 2026 |
| 2026-045-DC-DCV | Remplacement de la pompe à chaleur du centre musical |
| 2026-051-DC-DCV | Fourniture et pose de brise-soleil à l'école maternelle Robert Monnet |
| 2026-052-DC-DCV | Fourniture et pose de deux escaliers au centre technique municipal |
| 2026-053-DC-DCV | Réalisation des travaux de réfection du mur de clôture avenue de Lyon |
| 2026-054-DC-SCP | Accord-cadre de travaux : travaux d'entretien et de réparation des couvertures sur les bâtiments communaux de la ville |
| 2026-055-DC-DAF | Sollicitation financements pour extension et aménagement CSU avec ajout d'un mur d'image. |
| 2026-056-DC-DAF | Communication sponsoring |
| 2026-057-DC-SCP | Marché subséquent n°2 : maîtrise d'œuvre concernant la requalification de l'avenue Pierre Benoit à Bourg-lès-Valence |
| 2026-058-DC-DCV | Acquisition d'un véhicule de service pour la Direction Générale des Services |
| 2026-059-DC-DCV | Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service des espaces verts (arrosage) |
| 2026-060-DC-DCV | Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service des espaces verts (Girodet) |
| 2026-061-DC-DCV | Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service voirie (peinture routière) |
| 2026-062-DC-DAF | Communication sponsoring |
| 2026-063-DC-DAF | Communication conventions de mécénat et sponsoring |
| 2026-064-DC-DAF | Communication mécénat |
| 2026-078-DC-SCP | Marché de maîtrise d'œuvre : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Théâtre le Rhône |
| 2026-079-DC-SCP | Accord-cadre d'enlèvement et traitement des déchets d'activités économiques lot n°2 : Avenant n°1 portant augmentation du montant maximum annuel |
| 2026-080-DC-DAF | Accord de la protection fonctionnelle à deux agents |
| 2026-081-DC-DAF | Communication mécénat |
| 2026-082-DC-DAF | Communication mécénat |
| 2026-083-DC-SCP | Marché de travaux : sécurisation, désencombrement, confortement du tènement situé au 21 rue Pompéry |
| 2026-084-DC-SCP | Accord-cadre relatif à la fourniture de produits d'hygiène et de nettoyage pour l'entretien ménager des bâtiments communaux et des écoles |
| 2026-085-DC-DAF | Sollicitation financements pour la rénovation et l'extension du Théâtre Le Rhône |
| 2026-087-DC-DAF | Sollicitation financements pour la réhabilitation de l'école André Munier |
| 2026-090-DC-DGS | Octroi d'un mandat spécial dans le cadre du jumelage avec Teruel |
| 2026-094-DC-CSP | Vente d'un barbecue sur AGORASTORE |
| 2026-095-DC-CSP | Vente d'un barbecue sur AGORASTORE |
| 2026-098-DC-CSP | Vente d'un barbecue sur AGORASTORE |
| 2026-099-DC-CSP | Vente d'un barbecue sur AGORASTORE |

Madame le Maire clôt la séance à 19h48.

Le secrétaire de séance,

Martine IMBERT

La Présidente de séance,

Marlène MOURIER